

DECLARATION COMMUNE

Les Associations réunies ce jour dans le cadre d'une collaboration future dans le domaine du SAF (Syndrome d'Alcoolisation Fœtal) et des TCAF (Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale), et ci-dessous mentionnées, déclarent soutenir la proposition ministérielle de révision du pictogramme (taille, couleur et positionnement) d'information sur les dangers de la consommation de boissons alcoolisées de toutes natures par les femmes enceintes, suivant l'arrêté du 2 octobre 2006.

Ces modifications, déjà proposées par la Camerup par courrier aux élus dans le cadre du Projet de Loi de Modernisation de notre Système de Santé en octobre 2015, trouvent là une expression plus visible du message.

Contrairement au message diffusé dans la presse par les viticulteurs et plus précisément la Fédération des grands vins de Bordeaux (FGVB) - Voir article dans Ouest France du 21-22 janvier dernier -, le bénéfice est, pour nos associations, une certitude.

Nous soutenons et engageons le Ministère à prendre ce décret de modification de l'étiquetage, tout en regrettant toujours la dérogation qui dispense ces produits alcoolisés de l'obligation de mentionner la composition et les valeurs nutritives, pourtant obligatoires pour tout produit alimentaire.

Nos associations :

- **Vivre avec le SAF** (*Association de familles adoptantes, biologiques et d'accueil concernées par les Troubles causés par l'Alcoolisation Fœtale*) représentée par sa présidente Madame Catherine METELSKI
- **APPRI** (*Association Périnatalité, Prévention et Information*) représentée par son président Monsieur le Professeur Michel DELCROIX.
- **ANSFTAF** (*Association Nationale des Sages-Femmes Tabacologues Addictologues Françaises*) dont la présidente Madame Conchita GOMEZ a donné délégation à Monsieur le Professeur Michel DELCROIX.
- **CAMERUP** (*Coordination des Associations et Mouvements d'Entraide Reconnus d'Utilité Publique*) regroupant les Fédérations et Mouvements : Alcool Ecoute Joie et Santé, Alcool Assistance, Amis de la Santé, Addictions Alcool Vie Libre et la Croix Bleue, représentée par son président Monsieur Jean-Claude TOMCZAK.

Félicitent de manière unanime le Ministère de la Santé pour cette initiative et l'engagent à aller au bout de la démarche dans le cadre de la prévention et l'information sur la première cause évitable de handicap non génétique, en grande partie généré par l'alcoolisation fœtale.

Catherine METELSKI

Michel DELCROIX

Conchita GOMEZ

Jean-Claude TOMCZAK

